



27^e rapport annuel
2015-2016

Comité d'aide aux victimes
des Territoires du Nord-Ouest

Le 30 juin 2016

Monsieur Louis Sebert, ministre de la Justice

Rapport annuel du Comité d'aide aux victimes

Monsieur,

Au nom du Comité d'aide aux victimes, j'ai le plaisir de présenter le 27^e rapport annuel sur l'exercice se terminant le 31 mars 2016, ce qui est conforme à l'exigence législative stipulée au paragraphe 10(1) de la *Loi sur les victimes d'actes criminels* des TNO. Je tiens à vous féliciter pour votre nomination en tant que ministre de la Justice et à vous remercier de votre coopération à l'appui du travail du Comité d'aide aux victimes.

La composition, les recommandations de financement et les approbations ministérielles des débours du Fonds d'aide aux victimes (FAV) pour l'exercice 2015-2016 et les activités réalisées grâce aux débours sont décrites dans le rapport.

En tant que présidente du Comité d'aide aux victimes, je tiens à remercier les deux membres actuelles du comité, Florence Barnaby de Fort Good Hope et Gladys Macpherson de Fort Smith, qui ont été nommées pour leurs connaissances, leur expérience, leurs compétences et leur engagement dans l'examen des propositions au Fonds d'aide aux victimes, les discussions sur les problèmes et les priorités liés aux victimes, et leurs recommandations de financement.

L'objectif commun du Comité d'aide aux victimes consiste à veiller au meilleur emploi du Fonds d'aide aux victimes qui aide directement les victimes d'actes criminels aux TNO tentant de refaire leur vie après les événements concernés. Les fonds sont utilisés comme suit : formation de membres du public, de professionnels du droit et de partenaires juridiques, sensibilisation du public aux besoins et aux droits des victimes en vertu de la *Charte canadienne des droits des victimes* promulguée en juillet 2015, ainsi que projets, programmes et événements répondant aux divers besoins des victimes et de leurs familles dans une optique de guérison pour les aider à surmonter un tant soit peu les conséquences néfastes d'un crime.

En plus de leur travail avec les employés des Services aux victimes et de leur aide aux initiatives de la Division des programmes de justice communautaire et de police du ministère de la Justice et d'autres groupes et organismes communautaires, les membres du Comité d'aide aux victimes tentent également de prévenir et de réduire l'incidence des crimes perpétrés par des Ténois qui choisissent de se comporter

illégalement, ainsi que de répondre aux besoins des victimes de ces crimes, en remédiant aux préjudices physiques, émotionnels et pratiques qu'elles ont subis. Malgré une légère baisse, comme en témoignent les rapports du maire, la GRC et l'enquête fédérale *Criminal Victimization in the Territories, 2014*, la prévalence des cas de comportement criminel continue de menacer la sécurité physique et émotionnelle ainsi que la qualité de vie des Téoïois dans toutes les collectivités.

Les programmes des services aux victimes rendent possibles la diffusion de renseignements sur le système de justice criminelle et sur les possibilités de justice restauratrice, les ordonnances de non-communication, la promotion des droits des victimes relevant de la Charte et les services de soutien communautaire au profit des victimes et de leurs familles ainsi que des réseaux de soutien émotionnel immédiat, l'accompagnement au tribunal, une aide pratique et des recommandations pour des services durables sont mis à la disposition des victimes d'actes criminels afin de répondre à leurs besoins et de s'assurer que leurs droits sont reconnus et respectés en vertu de la Charte. Le GTNO a établi un mécanisme de plaintes en cas de non-respect de ces droits.

Le mandat du ministère de la Justice consiste à administrer la justice aux Territoires du Nord-Ouest, ce qui comprend les services aux victimes, les services de police et les services correctionnels. Ce mandat est exercé dans le respect des collectivités et des valeurs autochtones conformément au document *Respect, reconnaissance, responsabilité* du ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales du GTNO. Le personnel de la Division des programmes de justice communautaire et de police du ministère de la Justice encourage les collectivités à prendre de plus en plus de responsabilités, par exemple, pour mieux répondre aux besoins des victimes d'actes criminels et pour promouvoir les initiatives de sécurité communautaire. Le Comité apprécie la fiabilité de vos conseils dans ces démarches importantes, alors que nous tentons d'édifier et de soutenir collectivement un système juridique qui soit accepté et sanctionné par les membres des collectivités qu'il sert et qui réponde à leurs besoins et aspirations pour une justice qui tient compte des réalités culturelles.

Les membres du Comité se réjouissent de travailler avec vous par l'intermédiaire du ministère de la Justice du GTNO pour sensibiliser le public aux besoins et aux droits des victimes d'actes criminels, en particulier depuis la promulgation et la mise en œuvre de la *Charte canadienne des droits des victimes*; pour réduire et prévenir les crimes, en particulier ceux qui relèvent de la violence familiale, et d'autres crimes violents; pour répondre aux besoins et aux priorités des victimes d'actes criminels et de leurs familles en vertu de la Charte, en particulier les besoins des enfants ayant été témoins d'un crime; pour continuer à développer des relations de confiance avec la GRC; pour diminuer les répercussions négatives à long terme sur les victimes d'actes criminels aux Territoires du Nord-Ouest et sur leurs familles.

Voici plus de détails sur les membres du Comité :

Membres du Comité d'aide aux victimes :

Membre	Date de nomination	Date de fin du mandat
Bridget Larocque Inuvik Présidente – en poste Demande de reconduction du mandat à titre de membre et de présidente	1 ^{er} août 2008 Mandat reconduit le : 1 ^{er} août 2014 pour trois ans	Fin du mandat : 31 juillet 2017
Florence Barnaby Fort Good Hope Membre – en poste	1 ^{er} avril 2010 Mandat reconduit le : 1 ^{er} août 2013 pour trois ans	Fin du mandat : 21 août 2016
Gladys Macpherson Fort Smith Membre – en poste	12 avril 2012 Mandat reconduit le : 8 mai 2015 pour trois ans	Fin du mandat : 7 mai 2018

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Bridget Larocque, présidente

Comité d'aide aux victimes des TNO – Législation et mandat

LOI SUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES TNO – L.R.T.N.-O. 1988, ch. 9 (suppl.), en vigueur le 1^{er} avril 1989

La *Loi sur les victimes d'actes criminels* des TNO crée le Fonds d'aide aux victimes et prévoit la nomination d'un Comité d'aide aux victimes.

Définition de « victimes », en vertu de la *Loi sur les victimes d'actes criminels* :

« victimes » Les personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, y compris :

- (a) des blessures physiques ou morales;
- (b) des souffrances émotives;
- (c) des pertes économiques;
- (d) des atteintes importantes à leurs droits fondamentaux, par suite d'actes ou d'omissions qui constituent une violation du droit pénal ou de lois ayant des conséquences pénales, que l'auteur de l'infraction soit identifié, appréhendé, poursuivi, condamné ou non. Cela inclut également les personnes ayant subi des préjudices en intervenant pour aider des victimes en détresse ou pour empêcher une victimisation, et le cas échéant, la famille immédiate ou les personnes à charge des victimes directement concernées.

FONDS D'AIDE AUX VICTIMES

Le Fonds a été créé à des fins particulières par la *Loi sur les victimes d'actes criminels* (paragraphe 11(1)) des TNO. Il est alimenté par des suramendes compensatoires imposées par les tribunaux territorial et fédéral. Le Fonds appuie les projets et les activités communautaires qui offrent des services et de l'aide aux victimes d'actes criminels, notamment :

- de la formation pour sensibiliser et informer les intervenants communautaires au sujet des besoins et de la situation des victimes d'actes criminels;
- des services directs aidant les victimes, soit l'intervention lors de situations de crise, du soutien personnel, de l'aide de suivi, des renseignements et des services de recommandation;
- de la sensibilisation et des renseignements à l'intention du public sur les droits et les responsabilités des victimes, les services disponibles, le système de justice pénale et ses procédures, ainsi que de toute autre question portant sur les victimes d'actes criminels;
- de la recherche sur les besoins et les préoccupations des victimes;
- de la diffusion de renseignements sur les services à l'intention des victimes;

- de la promotion sur les services à l'intention des victimes.

Le Fonds d'aide aux victimes ne verse pas de compensation directe aux victimes ou à leurs familles. L'examen de propositions ou de projets de financement d'entreprises privées ne fait pas partie de son mandat. Comme il s'agit d'un fonds renouvelable et alimenté par les suramendes compensatoires infligées par les tribunaux territorial et fédéral, les montants varient et les fonds peuvent parfois être limités.

COMITÉ D'AIDE AUX VICTIMES

La *Loi sur les victimes d'actes criminels* des TNO crée l'organisme consultatif composé de trois membres nommés par le ministre de la Justice en vertu de la loi, et elle prévoit la nomination de membres du Comité pour des mandats de trois ans (paragraphe 2(2)), ainsi que la nomination d'un président (article 3).

Le Comité est responsable de promouvoir :

- un traitement des victimes fondé sur la courtoisie et la compréhension;
- l'octroi de mesures réparatoires (dédommagement) à l'intention des victimes pour le préjudice qu'elles ont subi;
- la diffusion de renseignements auprès des victimes touchant :
 - l'état d'avancement des poursuites relatives à l'infraction dont elles ont été victimes;
 - le rôle des victimes dans les procédures judiciaires.
- les services sociaux, juridiques, médicaux et de santé mentale dont les victimes peuvent bénéficier et les mécanismes pour les obtenir;
- le signalement du crime et la coopération avec les autorités chargées de l'application de la loi;
- l'aide aux victimes leur permettant d'attirer l'attention du tribunal sur leurs points de vue et leurs préoccupations;
- les mesures à prendre pour minimiser les ennuis causés aux victimes et assurer leur sécurité;
- la formation du personnel de la police, des services de santé, des services sociaux et d'autres intervenants pour les sensibiliser aux besoins et aux préoccupations des victimes;
- la recherche et la diffusion de renseignements touchant les services aux victimes, ainsi que les besoins et les préoccupations des victimes;
- la formulation de recommandations au ministre, sur :
 - les débours du Fonds d'aide aux victimes;

- l'élaboration de politiques concernant les services aux victimes;
- toute autre question que le ministère peut déléguer au Comité;
- la production d'un rapport annuel sur les activités du comité.

L'objectif du comité est d'appuyer des services communautaires complets y compris, sans s'y limiter, l'appui, l'information et l'aide aux victimes; la coordination des interventions en justice pénale et en justice communautaire; et la formation du personnel et des bénévoles sur les pratiques exemplaires permettant de répondre le mieux possible aux besoins des victimes.

Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser une agence à services complets, le Comité soutient des ateliers, des activités et des projets novateurs dans les collectivités, pour offrir de l'aide aux victimes d'actes criminels et sensibiliser ces collectivités aux répercussions des actes criminels sur les victimes.

RECRUTEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ

Aucune nomination n'a pris fin pendant cet exercice. Ainsi, au cours de l'exercice concerné, aucune annonce n'a été faite aux Ténos sur les procédures de demande de nomination par le ministre comme membre du Comité d'aide aux victimes. Il est recommandé de faire de la publicité pour promouvoir les candidatures aux nominations en tant que membre du Comité aux fins d'ouverture et de transparence.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Huit réunions ont eu lieu en juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre, janvier et février.

Le Comité se réunit par téléconférence chaque mois, ou au besoin, afin d'examiner et de recommander des propositions, de prendre connaissance des rapports sur les programmes financés et de mener d'autres activités ou de répondre à des demandes liées au mandat et au travail du Comité.

L'administration relève du gestionnaire des services aux victimes des TNO, et en son absence, d'autres membres du personnel du ministère de la Justice. Les honoraires des membres sont préparés par le gestionnaire et traités par le ministère des Ressources humaines.

Les membres du comité reçoivent des honoraires au taux d'une demi-journée par réunion : 125 \$ pour les membres du Comité consultatif et 150 \$ pour la présidente.

ANNEXES

Un état des revenus et des dépenses représentant les activités du Fonds d'aide aux victimes pour l'exercice financier 2015-2016 figure à l'annexe A.

Un relevé décrivant les propositions de débours du Fonds pour l'exercice 2015-2016 figure à l'annexe B.

Annexe A

État des revenus et des dépenses représentant les activités du Fonds d'aide aux victimes pour l'exercice financier 2015-2016

Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

Revenu

Montant

Suramendes compensatoires – Territorial – Fonds 19

Solde d'ouverture de 2014-2015	78 619,10 \$
Total des revenus des Fonds 19 et 20	148 869,57 \$
Montant total transféré du Fonds 20 au Fonds 19 en juillet 2015	45 121,74 \$
Total des débours	(108 286,00 \$)

Total du Fonds 19 en 2015-2016 **164 324,41 \$**

Suramendes compensatoires – Fédéral – Fonds 20

Solde d'ouverture de 2014-2015	45 121,74 \$
Total des revenus	89,00 \$

Remarque : en juillet, les fonds 19 et 20 ont été regroupés dans le Fonds 19 pour faciliter la production de rapports

Total du Fonds 20 en 2015-2016 **0,00 \$**

Total du solde d'ouverture des Fonds 19 et 20	123 740,84 \$
Total des revenus des Fonds 19 et 20	148 869,57 \$
Total des débours des Fonds 19 et 20	(108 286,00 \$)

SOLDE REPORTÉ	164 324,41 \$
----------------------	----------------------

Annexe B

Relevé décrivant les propositions de débours du Fonds d'aide aux victimes pour l'exercice 2015-2016

Le Fonds d'aide aux victimes continue d'appuyer les initiatives communautaires qui comportent des avantages directs pour les victimes d'actes criminels, leurs familles et les collectivités, au moyen de :

- **Projets** : il peut s'agir de divers projets, programmes, campagnes de promotion et de sensibilisation du public, activités et événements;
- **Recherche et formation** : la participation des employés des services aux victimes et des partenaires juridiques aux projets de recherche, à la formation, aux conférences et à l'échange de connaissances vise à mieux respecter les besoins et les droits variés des victimes d'actes criminels et de leurs familles.

En 2015-2016, les débours du Fonds d'aide aux victimes ont atteint un total de 108 286 dollars.

Le débours moyen par projet était de 7 219,07 \$.

Montant total approuvé pour le Conseil des Métis de Fort Smith et les services aux victimes de Fort Smith : 2 750 \$

Information pour le public, sensibilisation et promotion :

1. Activités approuvées pour la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels : 2 750 \$

Les fonds étaient destinés à l'achat d'articles promotionnels pour sensibiliser le public aux programmes des services aux victimes et à la prévention des crimes à Fort Smith à l'occasion de la Semaine nationale 2016 de sensibilisation aux victimes d'actes criminels.

Comité de justice d'Inuvik et services aux victimes d'Inuvik et de la région de Beaufort-Delta :

Montant total approuvé : 21 468 \$

Formation et perfectionnement professionnel :

1. Certificat de formation à la gestion du stress à la suite d'un incident critique – Services aux victimes d'Inuvik : montant approuvé de **8 322 \$** (un financement complémentaire provenant du budget des programmes des services aux victimes s'est révélé nécessaire en raison des retards de traitement de la proposition du Fonds d'aide aux victimes avant la date de la formation.)

Les fonds étaient destinés au coordonnateur des services aux victimes d'Inuvik pour lui permettre de participer à un programme de formation de 14 jours en C.-B. menant à un certificat en gestion du stress à la suite d'un incident critique au Justice Institute of British Columbia.

2. Certificat de formation de gestion du stress à la suite d'un incident critique – Montant approuvé pour les services aux victimes de la région de Beaufort-Delta (qui fait partie des services aux victimes d'Inuvik) : **13 146 \$**

Les fonds étaient destinés aux frais de déplacement, d'hébergement et d'inscription pour permettre au coordonnateur des relations avec les collectivités de la région de Beaufort-Delta de participer à la formation de 14 jours de gestion du stress à la suite d'un incident critique au Justice Institute of British Columbia.

Conseil communautaire à charte de K'asho Got'ine – Montant total approuvé pour les services aux victimes de Fort Good Hope : 16 900 \$

Information pour le public, sensibilisation et promotion

1. Montant approuvé pour le programme de soutien et de bien-être pour les femmes : **8 500 \$**

Les fonds étaient destinés à un programme de soutien et de bien-être pour les femmes qui se sert des traditions et de la culture comme outils de guérison pour les victimes de la violence familiale et conjugale; ce programme vise à renforcer l'estime de soi, à apprendre en quoi consistent des relations saines et la prévention

de la violence, à créer des plans de sécurité et à découvrir les ressources et les aides disponibles dans la collectivité de Fort Good Hope et sa région.

Formation et perfectionnement professionnel

2. Montant approuvé pour l'atelier « You Can Heal Your Life » : **8 400 \$**

Les fonds étaient destinés à un atelier intitulé « You Can Heal Your Life » s'adressant aux particuliers, aux couples, aux familles et aux membres de la collectivité résidant à Fort Good Hope et dans sa région.

Première Nation Liidlii Kue – Montant approuvé pour les services aux victimes de Fort Simpson : 8 336 \$

Information pour le public, sensibilisation et promotion

1. Montant approuvé pour la campagne du ruban blanc de Yellowknife :
1 336 \$

Les fonds étaient destinés à une campagne du ruban blanc pour sensibiliser le public aux préjudices causés aux femmes et aux jeunes filles qui sont confrontées à la violence familiale ou conjugale, et pour promouvoir des relations saines non violentes, quelles que soient ces relations.

2. Semaine nationale 2016 de sensibilisation aux victimes d'actes criminels :
7 000 \$

Les fonds étaient destinés à l'achat d'articles promotionnels pour sensibiliser à la prévention contre le crime à l'occasion de la Semaine nationale 2016 de sensibilisation aux victimes et survivants d'actes criminels. Cette initiative a renforcé la portée des programmes des services aux victimes de la Première Nation Liidlii Kue et son partenariat avec la GRC. La GRC a aidé à distribuer ces articles dans les collectivités du Sahtu.

**Montant total approuvé pour l'Association des femmes autochtones des TNO :
15 990 \$**

Information pour le public, sensibilisation et promotion

1. Montant approuvé pour le Guide pour les familles des victimes d'homicide : **9 500 \$**

Les fonds étaient destinés à soutenir les familles (victimes indirectes) des victimes d'homicide en leur permettant d'assister à l'intégralité du procès de l'accusé (4 500 \$) et à élaborer un Guide pour les familles des victimes d'homicide (5 000 \$). Ces aides visaient à renforcer les aides disponibles et à faciliter le processus de guérison de toutes les familles ténnoises qui ont connu la tragédie de perdre un proche à la suite d'un homicide.

2. Montant approuvé pour la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels : **2 500 \$**

Les fonds étaient destinés à l'achat d'articles promotionnels pour la Semaine nationale 2016 de sensibilisation aux victimes et survivants d'actes criminels.

Formation et perfectionnement professionnel

1. Montant approuvé pour la formation de bénévoles pour les services aux victimes de Yellowknife : **2 500 \$**

Les fonds étaient destinés à la formation de bénévoles et de deux membres du personnel pour les services aux victimes de Yellowknife; cette formation portait sur la santé mentale et la lutte contre les dépendances, la dynamique de la violence familiale, les agressions à caractère sexuel, les interventions en situation d'urgence et les traumatismes intergénérationnels.

2. Montant approuvé pour assister à la conférence « Diverse Voices » : **1 490 \$**

Les fonds étaient destinés à financer la participation d'un employé des services aux victimes de Yellowknife à la 15^e conférence sur la violence familiale, « Diverse Voices », à Edmonton, en Alberta, du 8 au 10 novembre 2015. Sa participation à l'atelier lui a permis de partager les connaissances acquises et de perfectionner les compétences des employés du programme des services aux victimes de Yellowknife qui travaillent avec les victimes de violence familiale.

Montant total approuvé pour le Conseil sur la condition de la femme des TNO : 14 000 \$

Information pour le public, sensibilisation et promotion

1. Promotion des activités de la Semaine nationale de sensibilisation à la violence familiale (octobre 2015) dans les collectivités ténéoises. Montant approuvé : 14 000 \$.

Les fonds étaient destinés à appuyer la continuité des projets communautaires mis sur pied dans le cadre de la Semaine de la sensibilisation à la violence familiale partout aux TNO. Ces projets ont permis de venir en aide aux victimes d'actes criminels en leur fournissant des renseignements utiles pour communiquer avec nos services, sur la planification de la sécurité et sur la prévention ou le signalement de toute violence à la GRC.

Montant total approuvé pour le YWCA des TNO : 17 842 \$

Information pour le public, sensibilisation et promotion

1. Élaboration d'une brochure en langage simple de ressources juridiques pour les femmes ténéoises aux prises avec la violence conjugale. Montant approuvé : 17 842 \$.

Les fonds étaient destinés à couvrir les frais de publication et de distribution du livre *Legal Pathways – Spousal Violence in the NWT – A Resource for Women*. Cette publication est offerte gratuitement aux femmes victimes de violence conjugale et elle sert de ressource aux intervenants du milieu juridique qui aident ces femmes.

Montant TOTAL approuvé des débours pour 2015-2016 = 108 286 \$

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOUMISSION DE PROPOSITIONS

Il existe **deux types** de formulaires de propositions au titre du Fonds d'aide aux victimes :

1. pour les projets, les événements, les activités et les programmes;
2. pour la formation et le perfectionnement professionnel.

Les propositions d'un type ou de l'autre peuvent être soumises à l'aide des documents à remplir en ligne sur le site Web du ministère de la Justice, en cliquant sur les hyperliens de la section Services aux victimes de la Division des programmes de justice communautaire et de police. Elles doivent être envoyées par Poste Canada ou remises en personne à la Division des programmes de justice communautaire et de police du ministère de la Justice du GTNO, au 5^e étage du Palais de justice de Yellowknife.

Voici les instructions pour remplir les deux types de demandes :

<http://www.justice.gov.nt.ca/VictimServices/documents/VAFFundingGuidelines.pdf>

Pour les propositions de projets, d'événements, d'activités ou de programmes :

http://www.justice.gov.nt.ca/pdf/VictimsServices/victim_project.pdf

Pour les propositions de formation et de perfectionnement professionnel :

http://www.justice.gov.nt.ca/pdf/VictimsServices/victim_training.pdf

Adresse postale :

Division des programmes de justice communautaire et de police
C. P. 1320, Palais de justice, 5^e étage
4903, 49^e Rue
Yellowknife NT X1A 2L9

Personne-ressource pour obtenir de plus amples renseignements :

Coordonnatrice des Services aux victimes des TNO
Division des programmes de justice communautaire et de police du ministère de la Justice
Tél. : 867-767-9261, poste 82217 ou 82214
Télec. : 867-873-0199
Courriel : Faith.Woodruff@gov.nt.ca ou Maxine.Stanzell@gov.nt.ca

OU

Administratrice de la Division des programmes de justice communautaire et de police du ministère de la Justice
Tél. : 867-767-0261, poste 82211
Télec. : 867-873-0199
Courriel : Stacey.Stabel@gov.nt.ca